**PROCÉDURE LÉGISLATIVE ordinaire - Première lecture**

**Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux conditions zootechniques et généalogiques applicables aux échanges et aux importations dans l'Union d'animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux**

**1. Rapporteur:** Michel DANTIN (PPE/FR)

**2. Numéro de référence du PE:** A8-0288/2015 / P8\_TA-PROV(2016)0101

**3. Date d'adoption de la résolution:** 12 avril 2016

**4. Objet:** conditions zootechniques et généalogiques applicables à l'élevage, aux échanges et à l'entrée dans l'Union d'animaux reproducteurs de race pure, de reproducteurs porcins hybrides et de leurs produits germinaux et modifiant le règlement (UE) n° 652/2014 et les directives du Conseil 89/608/CEE et 90/425/CEE, et abrogeant certains actes dans le domaine de l'élevage d'animaux ("règlement relatif à l'élevage d'animaux").

**5. Numéro de référence interinstitutionnel:** 2014/0032(COD)

**6. Base juridique:** article 42 et article 43, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne

**7. Commission parlementaire compétente:** commission de l’agriculture et du développement rural (AGRI)

**8. Position de la Commission:** le Parlement a adopté en première lecture un texte de compromis qui est le fruit des négociations entre le Parlement, le Conseil et la Commission. La Commission accepte tous les amendements.

**9. Prévisions quant à la modification de la proposition:** une proposition modifiée officielle n’est pas nécessaire dans la mesure où un accord est déjà intervenu entre le Parlement européen et le Conseil et a été avalisé par la Commission.

**10. Prévisions quant à l’adoption de la position du Conseil:** le Conseil a adopté le texte lors du Conseil "Agriculture" du 17 mai 2016.